



DOC-BOARD-22-03-04

Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées

Document destiné à l'information et à la discussion

Objectif de ce document

Ce document présente les nouvelles initiatives qui viseront à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées. Vous y trouverez également les principaux objectifs du FEPH.

Questions destinées au Conseil

- Avez-vous des questions sur les initiatives et les recommandations de l'Union européenne pour notre plaidoyer ?
- Souhaitez-vous devenir partenaire de la pétition WeMove visant à mettre fin à la stérilisation forcée et faire traduire la pétition dans votre langue ?

Directive de l'Union européenne relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Le 8 mars, la Commission européenne prévoit de présenter une nouvelle proposition législative visant à combattre la violence à l'égard des femmes ainsi que la violence fondée sur le sexe. En 2021, le FEPH s'est employé à influencer le texte de la proposition. Nous avons participé à plusieurs consultations en ligne et écrites organisées par la Commission européenne, publié un [exposé de position sur la violence contre les femmes et les filles handicapées dans l'Union européenne](#) et envoyé des recommandations au cabinet de la commissaire, madame Helena Dalli, en charge de la préparation de la législation. Par ailleurs, nous sommes en contact avec la Coalition européenne contre les violences faites aux femmes et le Lobby européen des femmes, et nous continuons à soutenir la ratification de la Convention d'Istanbul.



La directive est très importante pour les personnes handicapées victimes de violences sexistes, d'autant plus que la Convention d'Istanbul n'a pas été ratifiée par l'Union européenne et tous ses États membres.

Notre objectif est que la législation inclue pleinement toutes les formes de violence auxquelles sont confrontées les femmes et les filles handicapées, y compris la stérilisation forcée, et qu'elle intègre les exigences d'accessibilité dans la prévention, la lutte et la sanction de la violence sexiste et domestique.

Recommandations de l'Union européenne sur les pratiques préjudiciables

Les pratiques néfastes sont des formes de violence commises principalement à l'encontre des femmes et des filles. Elles constituent des formes de violence fondée sur le sexe et des violations graves des droits des femmes et des enfants. La stérilisation forcée est une forme de pratique néfaste à laquelle sont confrontées les femmes et les filles handicapées.

La Commission européenne publiera une [consultation sur la prévention des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles dans l'objectif](#) d'adopter une recommandation sur le sujet. Ce projet fait partie de la stratégie de l'Union européenne en matière d'égalité des sexes. La recommandation devrait être adoptée au quatrième trimestre de l'année 2022. La stratégie de l'Union européenne a annoncé que la recommandation inclurait la nécessité de mesures préventives efficaces, reconnaîtrait l'importance de l'éducation et aborderait le renforcement des services publics, les mesures de prévention et de soutien, le renforcement des capacités des professionnels et l'accès à la justice centré sur les victimes.

Notre objectif est que la recommandation inclue la stérilisation forcée et garantisse que toutes les mesures proposées tiennent compte des droits et des besoins des femmes et des filles handicapées.

Campagne du FEPH pour mettre fin à la stérilisation forcée

La stérilisation forcée est une forme de violence à l'égard des femmes. Le FEPH plaide pour la pénalisation de la stérilisation forcée et l'établissement de mesures ciblées visant à prévenir, combattre et sanctionner cette pratique néfaste et à apporter soutien et réparation aux victimes.



Le FEPH lance une pétition en ligne via la plateforme [We Move](#) visant à mettre fin à la stérilisation forcée. Les cibles sont la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. **Notre objectif est d'influencer les négociations sur la proposition de directive relative à la violence à l'égard des femmes et la recommandation de l'Union européenne sur la prévention des pratiques néfastes afin qu'elles incluent la stérilisation forcée. La pétition pourrait également être utilisée comme un outil de plaidoyer national par les membres du FEPH contre la stérilisation forcée.**

La pétition sera lancée en anglais le 1^{er} mars. Grâce au soutien des membres du FEPH, elle pourrait être traduite dans d'autres langues afin de toucher davantage de personnes dans l'Union européenne.